



Communiqué de presse des associations de consommateurs agréées

LOI DE FINANCES 2018 SAUVONS L'INDEPENDANCE DES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS AGREES !

Les associations de consommateurs agréées se félicitent du discours tenu par le Premier Ministre, Edouard Philippe, le 9 novembre 2017 à l'occasion du lancement du plan de développement pour la vie associative lequel annonce une hausse de 10% des crédits d'intervention à destination des associations qui « *jouent un rôle clé dans notre société, que le Gouvernement reconnaît, soutient et souhaite renforcer.* »

Pour rendre un même niveau de service au public, avec l'appui de milliers de bénévoles mobilisés sur l'ensemble du territoire, et continuer à « *occuper une place essentielle dans notre pays* » et « *dans le fonctionnement de notre société* », nos associations ont besoin que les crédits d'interventions alloués aux associations de consommateurs soient maintenus et ne fassent pas l'objet de baisse drastique comme le prévoit le projet de Loi de Finances initiale 2018. Or ce texte, actuellement en examen au parlement, prévoit une baisse de 40% des crédits d'intervention pour les associations de consommateurs agréées mettant en péril leurs actions en faveur des consommateurs. Rappelons que les agréments de ces associations sont subordonnés par la loi à un critère d'indépendance ce qui exclut un financement privé et nécessite donc un subventionnement public significatif.

Les consommateurs ont besoin qu'on les informe et les défende

Les associations de consommateurs agréées, implantées sur l'ensemble du territoire national, occupent une place centrale dans notre société : D'une part, elles informent, conseillent les consommateurs et les représentent dans les instances de régulation économique. Ensuite, elles les accompagnent dans le règlement amiable ou judiciaire des litiges auxquels ils sont confrontés, évitant ainsi d'encombrer plus qu'ils ne le sont déjà les tribunaux notamment depuis la disparition des juridictions de proximité. Enfin, elles portent à bout de bras leurs intérêts dans toutes les strates de la société notamment auprès des élus, des secteurs professionnels et au sein des instances paritaires consuméristes locales ou nationales.

Notre rôle est indispensable pour l'intérêt général

La France entre dans une période de transitions (économique, numérique, énergétique, environnementale, sociale) qui bouleversent les modes de consommation et génèrent de nouvelles relations contractuelles. Plus que jamais, le consommateur a besoin d'être accompagné, informé, protégé dans ses droits pour faire face à ces mutations. Les associations de consommateurs sont les acteurs naturels pour remplir ces missions, missions qui les mobilisent de manière croissante chaque année et dont elles s'acquittent avec des moyens financiers en diminution récurrente.

Paris, le 12 novembre 2017